



mise à jour de mon état civil au Portugal

Par **bouda**, le **01/03/2023** à **23:16**

bonjour,rnrnj'ai la double nationalité,portugaise/Française.rnrnAu Portugal j'ai du faire valider un premier mariage Français et la validation du divorce est en cour. J'ai pris une avocate au Portugal en 2019 et je suis Bloqué !!! l'avocate à bien les traductions du jugement du divorce ainsi que le jugement Français avec le tampon du tribunal. Mais l'avocate me demande encore d'Apostillé la traduction alors qu'elle est faite par un traducteur en France assermanté (800.00 eu)rnrnA savoir qu'elle n'a présenté que la traduction sans le jugement Français qui porte le tampon du tribunalrnrnJ'ai versé 800.00 eu à cette avocate nous sommes en 2023 et l'affaire n'avance pas.rnrnpouvez vous m'aider.rnrnMerci

Par **nihilscio**, le **02/03/2023** à **13:09**

Bonjour,rnrnIl est un peu difficile de vous répondre. Sur ce forum vous obtiendrez des avis ou des explications portant sur le droit français mais plus difficilement sur une affaire demandant des connaissances d'un droit étranger.rnrnCe que je comprends est que votre avocate vous demande d'attester que le traducteur est bien habilité. Si vous présentez un document rédigé en portugais et traduit en France à une administration française, celle-ci vérifiera que le traducteur est bien habilité. Elle en a la possibilité parce qu'elle est en mesure de vérifier que ce traducteur a bien été habilité par une autorité française. Le souci est que vous présentez à une administration portugaise une traduction établie par un traducteur français dont l'administration portugaise ne peut vérifier la qualité. Il y a deux possibilités de résoudre la difficulté : faire apostiller la traduction par une autorité consulaire française ou demander une nouvelle traduction à un traducteur habilité au Portugal.